REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU

: 30 JUIN 2018

MEMBRES EN EXERCICE

12

MEMBRES PRESENTS

08

Date de la convocation : 21 Juin 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-25

<u>OBJET</u>: Opération « Réhabilitation de l'usine de production de Belin et construction d'un réservoir sur le territoire de la ville de Port-Louis »

Affichée le

L'an deux mille dix-huit, trente juin à huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD;

| | | Présent | Absent | Représenté |
|---|-----------------------------------|---------|--------|------------|
| | M.AGLAS Dunière | | X | |
| | M. BERNARD Jean-Luc | X | | |
| | M ^{me} CARDOVILLE Prisca | | X | |
| COURRIER ARRIVÉ | Mme CHAULET Marie Denise | X | | |
| O 2 AOUT 2018 S/PREFECTURE DE POINTE-A-P | M. CORNEILLE Denis | | X | |
| | M. CUIRASSIER Jocelyn | X | | |
| | M.DAVILA Jacques | X | | |
| | M.HILL Joseph | X | | |
| | M. LYCAON Célestin | X | | |
| | M. REINETTE Pierre | | X | |
| | M. SIOUMANDAN Rénalt | X | | |
| | Mme TRABON-SINAPAH Line | | | X |

RENDUE EXECUTOIRE, LE

Le secrétaire de séance nommé est Madame CHAULET Marie-Denise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016 portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG en date du 26 avril 2017 portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau;



Le Président

Vu la délibération n°CS 2017-08/070 du SIAEAG en date du 24 août 2017 portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-39 en date du 21 septembre 2017 portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'eau potable de RéNoC-Eau;

Vu la délibération n°CA-EAU-2018-24 en date du 30 juin 2018 portant approbation des opérations concernant le territoire RéNoC, inscrites au Plan d'Actions Prioritaires Eau 2018;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

CONSIDERANT que cette opération consiste à la réhabilitation de l'usine de production de Belin et à la construction d'un réservoir de tête sur le territoire de la ville de Port-Louis, afin de permettre l'amélioration de la production d'eau potable sur ce secteur ;

CONSIDERANT que les problématiques d'exploitation liées à la structure actuelle éclatée de l'usine, l'obsolescence des membranes (notamment perte de certification ACS), la complexité des automatismes, la couverture des décanteurs, le mauvais rendement de production rendent cette unité de production très vulnérable ;

CONSIDERANT que pour permettre l'amélioration de la production d'eau potable de Belin, RéNoC-Eau va reconfigurer la structure, par le remplacement des trois (3) unités de production, en une seule dans le bâtiment existant, ce qui nécessitera la mise en place de modifications suivantes :

- Quatre filtres à sable fermés de 75 m³/h,
- Un décanteur de 100m³/h,
- La mise à jour du système électrique TGBT et de la supervision,
- La construction d'un réservoir de 1000 m³;
- Le remplacement du surpresseur de distribution de 200m³/h par un de 300m³/h.

CONSIDERANT que la mise en œuvre de ces travaux permettra une amélioration conséquente de la qualité du service rendu à l'usager;

CONSIDERANT que cette opération sera menée dans le cadre du Plan d'Actions Prioritaires pour l'Eau de la Guadeloupe 2018 ;

Le Conseil d'Administration OUÏ l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER la mise en œuvre de l'opération « Réhabilitation de l'usine de production de Belin sur le territoire de la ville de Port-Louis »;

ARTICLE 2: D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel proposé comme suit:

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Opération « Réhabilitation de l'usine de production de Belin sur le territoire de Port-Louis » | | | | |
|--|-------------------|------|--|--|
| Région | 1 128 848,00 € HT | 47 % | | |
| Département | 761 379,00 € HT | 32 % | | |
| CANGT | 218 579,00 € HT | 9 % | | |
| Etat | 291 194,00 € HT | 12 % | | |
| TOTAL | 2 400 000,00€ HT | 100% | | |

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à signer les conventions et tous les documents nécessaires afin de mener à bien cette opération avec tous les partenaires du plan PAP Eau 2018;

ARTICLE 4: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à assurer la conduite de l'opération et la réception des travaux ;

ARTICLE 5: Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration. Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,

RéNoC-Eau Tél.: 05 90 24 83 56

Siret: 824 342 216 00010

Jean-Luc BERNARD

COURRIER ARRIVÉ LE

0 2 AUUT 2018

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

1 -- . *

**)